

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 30-481-1936 cotes irrécouvrables.

n° 30-481-1936

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 décembre 1936

Numéro JO

n° 481 du 31/12/1936

Date du numéro

31 décembre 1936

TEXTE INTÉGRAL

sont admises en non-valeur les cotes irrécouvrables figurant aux rôles des contributions directes de l'exercices 1934. Le montant total de ces cotes, soit la somme de quarante six mille sept cent quatre-vingt-treize francs soixante-deux se centimes, sera alloué en non-valeur à M. le trésorier-payeur de la colonie.